



Nicolas HULOT,
Ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Agnès BUZYN,
ministre des Solidarités et de la Santé

Paris, le mardi 10 juillet 2018

Communiqué de presse

Sanofi devra réunir toutes les conditions en matière d'émissions et de sécurité pour que l'État puisse autoriser une reprise de l'activité du site de Mourenx

Le Gouvernement prend acte de la décision de SANOFI de suspendre immédiatement la production sur son site industriel de Mourenx. Toutes les conditions en matière d'émissions et d'absence de risques pour les salariés et les riverains devront être réunies pour que l'État puisse autoriser une reprise de l'activité du site. Des prélèvements et analyses seront effectués par des laboratoires indépendants sur le site et dans son voisinage pour s'en assurer.

En avril 2018, l'État a mis en demeure l'industriel, par arrêté préfectoral, de respecter les valeurs limites d'émission de différents composés organiques volatils (COV) sous 3 mois sous peine de fermeture administrative.

Cette procédure faisait suite à un contrôle de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui avait révélé une situation de dépassement inacceptable des normes de rejets pour plusieurs composés organiques volatils et notamment pour le bromopropane. Les mesures et analyses effectués immédiatement ont établi que ces dépassements ne présentaient pas de dangers pour les riverains à court terme. En application de la réglementation du code de l'environnement, un procès-verbal a été effectué et l'industriel a été mis en demeure de se mettre en conformité sous 3 mois. Les résultats de ces contrôles et l'arrêté de mise en demeure ont été communiqués de façon transparente aux parties prenantes qui en ont fait la demande dans le cadre de la commission de suivi de site.

Cette usine fait aussi l'objet d'une procédure concernant ses rejets dans l'environnement de valproate de sodium, principe actif de la Dépakine. Dans ce cadre, le gouvernement a saisi en juin à la fois l'ANSES, l'ANSM et l'INERIS pour évaluer les données transmises par SANOFI. Ces agences rendront leurs conclusions le 12 juillet ce qui permettra à l'État de fixer des prescriptions supplémentaires à l'industriel.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31
Service de presse de Mme Agnès Buzyn : 01 40 56 50 49